



# COUPES DE FRANCE INTERLIGUES SENIORS PLUS

Dames 65

Dames et Messieurs 70

Messieurs 75

# 2019

Calendriers sportif et administratif

Organisation des championnats

Rappels réglementaires

Inscription des équipes

Déroulement de la compétition

Déroulement des rencontres

Surfaces et balles homologuées

Juge-arbitrage / Arbitrage

Saisie de la feuille de match

Indemnités financières

# Calendriers sportif et administratif

<b>Calendrier Sportif</b>	
<b>Interligues Dames 65 &amp; 70, Messieurs 70 &amp; 75</b>	
<b>J1: 1<sup>er</sup> tour</b>	<b>Mardi 8 janvier 2019</b>
<b>J2: 2<sup>ème</sup> tour</b>	<b>Mardi 15 janvier 2019</b>
<b>J3: 1/8 finale</b>	<b>Mardi 22 janvier 2019</b>
<b>J4: 1/4 finale</b>	<b>Mardi 29 janvier 2019</b>
<b>J5: 1/2 finale</b>	<b>Mardi 19 mars 2019</b>
<b>Finales : mardi 26 mars 2019 au TC Angers (Ligue des Pays de la Loire)</b>	

<b>Calendrier Administratif</b>	<b>Dates</b>	<b>Par qui</b>
<b>Inscription des équipes dans la GS:</b> - Inscription de l'équipe qualifiée d'office - Inscription des équipes supplémentaires candidates à la participation aux Interligues - Inscription des joueurs pour la pesée des équipes	<b>Du 19 au 30 novembre 2018</b>	<b>La ligue</b>
<b>Diffusion des 24 équipes qualifiées aux ligues</b>	<b>Mercredi 5 décembre 2018</b>	<b>FFT</b>
<b>Diffusion des tableaux</b>	<b>Au plus tard le 20 décembre 2018</b>	<b>FFT</b>

❖ *Suite à la réforme territoriale, les tableaux des Interligues Seniors Plus sont désormais composés de 24 équipes :*

- 13 équipes qualifiées automatiquement, soit 1 équipe par ligue
- 11 équipes supplémentaires déterminées en fonction des poids d'équipe

❖ *Dans la GS, chaque ligue inscrit jusqu'à 5 équipes maximum. Elle doit indiquer:*

- ✓ L'équipe qu'elle souhaite qualifier d'office (équipe 1\*)
- ✓ Les équipes suppléantes susceptibles d'être qualifiées, en indiquant l'ordre pour chaque équipe (équipe 2, 3, 4 ou 5\*)
- ✓ Les joueurs qui vont composer l'équipe (4 joueurs minimum)

*\*Il n'est pas obligatoire de respecter la hiérarchie des classements entre les différentes équipes de la Ligue.*

❖ *Méthode de qualification des équipes supplémentaires*

- ✓ Pesée de toutes les équipes n'étant pas qualifiées d'office
- ✓ Les 11 équipes ayant le meilleur poids d'équipes sont qualifiées

*Pour rappel : seuls les joueurs et joueuses ayant validé leur licence le 31 octobre au plus tard peuvent participer aux Coupes de France Interligues Seniors Plus.*

# Organisation des championnats Calcul du poids des équipes

*La pesée des équipes est effectuée pour établir la liste des équipes qualifiées et réaliser les tableaux.*

- ❖ C'est le classement mensuel du mois de décembre qui est pris en compte pour le calcul du poids de l'équipe.
- ❖ En cas d'égalité de poids entre deux équipes, on compare la moyenne des classements des deux meilleurs joueurs inscrits. En cas de nouvelle égalité, la ligue la moins représentée est privilégiée. En cas d'égalité de représentativité, tirage au sort.
- ❖ La pesée des équipes est effectuée comme suit :
  - $J1 + J2 + [(J3 + J4)/2]^*$
  - ✓ \* Sont pris en compte uniquement les joueurs pouvant être alignés simultanément.

**Rappel: Aucun joueur pris en compte pour la pesée d'une équipe ne pourra prendre part aux rencontres des autres équipes de la Ligue.**

- ❖ Quatre Coupes de France sont organisées en Dames 65, Dames et Messieurs 70, et Messieurs 75. **Un joueur ne peut, dans la même année sportive, disputer la Coupe de France Interligues que dans sa catégorie d'âge.** Par conséquent, une dame de 70 ans ne peut en aucun cas jouer en 65. A l'inverse, une dame de 77 ans peut disputer la Coupe de France Dames 70.
- ❖ Pour l'année sportive 2019 :
  - Dames 65 : nées de 1950 à 1954
  - Dames 70 : nées en 1949 ou avant
  - Messieurs 70 : nés de 1945 à 1949
  - Messieurs 75 : nés en 1944 ou avant
- ❖ Chaque Coupe de France comprend une phase nationale disputée par élimination directe (de ligue à ligue). Les 4 finales sont disputées dans un même lieu, et décernent le titre de Champion(ne)s de France de la catégorie. **Pour 2019, les finales auront lieu au Tennis Club d'Angers (Ligue des Pays de la Loire), le mardi 26 mars.**

- ❖ Lors de chaque rencontre, le classement des joueurs à prendre en compte est le classement des joueurs au jour de la rencontre.

Par conséquent, les classements des joueurs de la liste ayant servi à la constitution des tableaux seront actualisés lors de chaque parution du classement mensuel.

Il est de la responsabilité du joueur et de sa Ligue de tenir compte du nouveau classement pour composer son équipe.

=> **Les joueurs doivent présenter leur attestation de licence à jour !**

- ❖ Tout nouveau joueur souhaitant prendre part à une rencontre, devra avoir, le jour de la rencontre, un classement inférieur ou égal au dernier joueur de la liste des 4 joueurs (minimum), actualisée par le classement mensuel.
- ❖ Tout joueur ayant participé à 1 rencontre pour le compte d'une équipe de sa Ligue est, de fait, rattaché à cette équipe.

# Inscription des équipes (ligues)

- ❖ Connectez-vous à votre Gestion Sportive Organisateur.
- ❖ Recherchez les « Championnats de niveau supérieur ».
- ❖ Choisissez le championnat qui vous intéresse.
- ❖ Cliquez sur l'onglet « Equipes ».
- ❖ Pour inscrire une nouvelle équipe, cliquez sur « Saisie par code club » Vous avez accès à la saisie de la fiche équipe. Merci de bien vouloir indiquer :
  - une équipe complète de 4 joueurs(ses) minimum
  - Le numéro de l'équipe dans « Commentaire d'accès » (équipe 1, 2, 3 , 4 ou 5)
  - les coordonnées du correspondant de l'équipe (adresse mail impérative)
  - les coordonnées du capitaine de l'équipe
  - l'adresse des installations
  - Le nombre et la surface des terrains
  - La marque et la référence des balles
  - Un ou deux hôtels proches du lieu de la rencontre



- ❖ La compétition se déroule sous forme de tableaux à élimination directe (entrées échelonnées) ;
- ❖ Les ligues ayant un astérisque reçoivent ;
- ❖ La ligue visitée peut choisir d'accueillir son adversaire sur courts couverts ou découverts, mais les conditions de jeu doivent être clairement actées (via notamment la Gestion Sportive) au plus tard 6 jours précédant la rencontre. Dans le cas où la ligue visitée opte pour jouer la rencontre sur courts extérieurs, elle doit toutefois prévoir au moins un court couvert de repli ;
  - Les rencontres débutent à 9h (sauf accord des deux équipes et de la Ligue d'accueil -pour le Juge-Arbitre- pour commencer plus tard dans la journée)
  - Chaque rencontre comprend 2 simples et 1 double. Les joueurs de simple ne peuvent pas jouer en double.

# Déroulement des rencontres

- ❖ L'ordre des parties est le suivant : simple 2, puis double, puis simple 1.
- ❖ Les rencontres sont disputées sur courts couverts ou sur courts extérieurs
- ❖ Chaque équipe marque 1 point par partie gagnée
- ❖ Pour toutes les coupes de France Interligues : dames 65, dames et messieurs 70, et messieurs 75 ans :
  - les deux parties de simple se disputent avec le format suivant :
    - 2 premières manches à 6 jeux, avec jeu décisif à 6 jeux partout ;
    - En cas d'égalité à une manche partout, application d'un super jeu décisif à 10 points, tel que défini à l'annexe IV des règles du jeu.
  - La partie de double se dispute avec le format traditionnel (les joueurs de simple ne pouvant pas jouer en double) : 3 manches à 6 jeux, avec jeu décisif à 6 jeux partout pour toutes les manches.

- ❖ Voici la liste des surfaces de jeu homologuées par la FFT :
  - Béton poreux
  - Dalles thermoplastiques
  - Enrobé poreux
  - Gazon naturel
  - Gazon synthétique
  - Moquette (avec ou sans matériaux libres)
  - Parquet bois
  - Résine
  - Tapis caoutchouc
  - Tapis synthétique
  - Terre Battue artificielle
  - Terre Battue traditionnelle
  
- ❖ La liste des balles homologuées est consultable sur le site internet de la FFT :  
<http://www.fft.fr/fft/equipement/les-balles-de-tennis>

## Juge-arbitrage

Nous vous demandons de bien vouloir veiller à ce que, pour chaque rencontre disputée à domicile un juge arbitre de qualification JAE2 minimum, soit désigné par la Commission Régionale d'Arbitrage.

Une indemnité forfaitaire sera versée par la FFT à chaque ligue selon le tarif suivant :

- Ligue Ile de France : 38,60 € par rencontre ;
- Toutes les autres ligues : 43,80 € par rencontre.

## Arbitrage

### **!! Nouveauté règlementaire !!**

La ligue d'accueil doit mettre à la disposition du juge-arbitre un arbitre **qualifié** pour chacune des parties **ou, pour 2 courts maximum, un superviseur de courts ayant la qualification A1 minimum.**

Tout manquement à cette obligation pourra entraîner, par la Commission compétente, une pénalité sportive à l'encontre de l'équipe concernée.

## **!! Nouveauté règlementaire!!**

C'est désormais le **juge-arbitre** qui doit saisir les résultats et le nom des arbitres dans l'application Gestion Sportive dès la fin de la rencontre, et **dans les 24 heures au plus tard** après le jour de la rencontre.

Le lien pour accéder directement à la Gestion Sportive :

<http://www.gs.applipub-fft.fr/fftfr/frameset.do?dispatch=load>

En cas de réclamation ou de rencontre n'ayant pu aller à son terme, vous devez cocher la case « Réclamation/Litige/Rencontre interrompue » et en avertir le Département Compétition dès le lundi matin ([competition@fft.fr](mailto:competition@fft.fr)) en envoyant une copie de la feuille de match et de la feuille d'observation.

## Attention :

- Les Indemnités de déplacement et/ou de séjour pour une rencontre ne sont prises en compte qu'à partir d'une distance de 50 kms aller.
- Pour les déplacements de la Corse ou vers la Corse, le logiciel prendra en compte 1500 kms Aller/Retour pour la traversée, par personne : soit  $1500 \times 0,10 = 150$  euros, qui seront ajoutés au calcul des kilomètres effectués sur le territoire.

## PHASE PRELIMINAIRE (TABLEAU A ELIMINIATION DIRECTE)

### **Déplacement :**

Pour chaque déplacement d'au moins 50 kms aller, les indemnités de déplacement sont calculées de la façon suivante :  $0.10 \times$  Distance de Nouvelle Ligue à Nouvelle Ligue  $\times 4$

- Avec :  $0,10$  = le forfait de remboursement au kilomètre,  $0.10$  €/km
- Distance = le nombre de kilomètres Aller/Retour de Nouvelle Ligue à Nouvelle Ligue
- 4 = le nombre de personnes prises en charges

### **Séjour :**

Il n'y a pas de remboursement de frais de séjour pour la phase préliminaire des Coupes de France Interligues France Seniors Plus

## FINALES

### **Déplacement :**

Pour chaque déplacement d'au moins 50 kms aller, les indemnités de déplacement sont calculées de la façon suivante :  $0.10 \times \text{Distance} \times 5$

- Avec : 0,10 = le forfait de remboursement au kilomètre, 0.10 €/km
- Distance = le nombre de kilomètres Aller/Retour de club à club
- 5 = le nombre de personnes prises en charges pour les finales

### **Séjour :**

Pour les finales des Interligues 65D/70/75M, une prime de séjour d'un montant de 305 euros sera versée par équipe (équipe dont la ligue est située à plus de 50 kms aller du lieu de la compétition).

**TOUS CES REMBOURSEMENTS SE FONT DE MANIÈRE AUTOMATIQUE ET SONT  
VERSES AUX LIGUES PAR VIREMENT BANCAIRE A L'ISSUE DES FINALES.  
AUCUN JUSTIFICATIF A FOURNIR.**

# COUPES DE FRANCE INTERLIGUES SENIORS PLUS 2019

MERCI POUR LA LECTURE ATTENTIVE  
DE CE DOCUMENT

NOUS VOUS SOUHAITONS UNE  
EXCELLENTE COMPÉTITION

